

Non classifié

EDU/EC/MIN(2004)7



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

23-Apr-2004

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE L'EDUCATION
COMITE DE L'EDUCATION**

**EDU/EC/MIN(2004)7
Non classifié**

Réunion du Comité de l'éducation au niveau ministériel

RESUME DES CONSULTATIONS AVEC LE BIAC ET LE TUAC, ETABLI PAR LE PRESIDENT

18-19 mars 2004, Dublin Castle, Irlande

JT00162771

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

RESUME DES CONSULTATIONS AVEC LE BIAC ET LE TUAC, ETABLI PAR LE PRESIDENT

Introduction

- Le BIAC et le TUAC ont établi des communications écrites détaillées pour répondre à la *Note sur les questions à débattre*. Nous remercions ces deux organisations de leurs contributions que nous recommandons à l'attention des ministres.
- Les consultations qui se sont déroulées le jeudi après-midi ont donné au BIAC et au TUAC une autre possibilité de formuler des observations au sujet des questions à débattre par les ministres.
- La présence d'un grand nombre de représentants de l'une et l'autre de ces organisations est un signe encourageant qui montre qu'elles s'intéressent beaucoup à l'échange de vues des ministres. Les consultations ont fait ressortir des points sur lesquels il y a eu accord et des points sur lesquels il y a eu débat.

Thème 1 : Relever les niveaux de performance pour tous

Points sur lesquels il y a eu accord

Le BIAC et le TUAC :

- Ont fait ressortir qu'il importe d'asseoir l'éducation en général sur un socle solide, qu'il est nécessaire d'inculquer des compétences dépassant largement le cadre des performances de type scolaire et qu'il est pertinent d'assurer une formation tout au long de la vie à tous, en commençant par l'accueil et l'éducation des tout jeunes enfants.

- Ont souligné la nécessité de renforcer les pouvoirs de décision des établissements scolaires et la capacité qu'ils ont de s'adapter aux besoins en évolution rapide des sociétés, compte tenu des programmes d'enseignement et des normes définis à l'échelle nationale, mais ont fait valoir que cette autonomie devait s'appuyer sur des environnements pédagogiques, riches en connaissances et basés sur la recherche, ainsi que sur la confiance des différentes parties prenantes dans la profession enseignante.
- Ont mis en relief qu'il importe de concevoir des systèmes d'accompagnement pour les établissements scolaires et les enseignants et d'améliorer les liens et les partenariats entre l'éducation et d'autres secteurs de la société.
- Ont accepté d'assumer ensemble la responsabilité de créer une culture qui valorise l'éducation et renforce l'engagement de la société, y compris le secteur des affaires, dans les questions d'éducation et le système éducatif.

Points sur lesquels il y a eu débat

- Le BIAC, faisant observer qu'il y a une faible corrélation entre l'ensemble des moyens mis en œuvre dans les systèmes éducatifs et les résultats obtenus, a laissé entendre que les financements ne suffisent pas pour garantir la qualité et a souligné la nécessité d'améliorer la rentabilité. Le TUAC a estimé que l'écart observé entre les déclarations d'intention et l'affectation effective des ressources, entre autres, financières génère d'importants obstacles empêchant de parvenir à une formation de qualité pour tous. Le TUAC encourage les ministres de l'Education à s'assurer avec une plus grande détermination que les investissements nécessaires dans l'éducation sont réalisés.
- Tout en étant favorable à des réformes basées sur des normes afin d'améliorer la qualité des résultats de l'enseignement, le TUAC a émis des craintes au sujet de leur mise en œuvre. Il a suggéré en particulier que les normes, les tests dont les résultats sont déterminants et autres instruments apparentés, qui sont simplement imposés aux établissements scolaires, ne suffiront pas pour aider les élèves à apprendre mieux, les enseignants à être de meilleurs maîtres et les établissements à faire preuve d'une plus grande efficacité. Pour réussir à cet égard, il est essentiel que l'élaboration et la mise en œuvre des normes deviennent un processus ouvert auquel toutes les parties prenantes participent et dont elles tirent des leçons – les représentants du BIAC et du TUAC ont fait l'éloge des pratiques en vigueur en Irlande à cet égard – et il faut que la réforme de l'éducation permettent de renforcer les moyens qu'ont les établissements scolaires et les enseignants d'atteindre les normes et de remédier aux problèmes liés à l'équité. Le TUAC s'est

par ailleurs interrogé au sujet de la qualité des instruments qui sont actuellement employés aux fins des évaluations dont les enjeux sont déterminants, suggérant qu'ils pourraient avoir souvent pour effet de restreindre les normes et les programmes d'enseignement.

- Le BIAC et le TUAC n'ont pas accordé la même place aux objectifs économiques et sociaux de l'éducation. Le BIAC a souligné que les systèmes éducatifs doivent s'adapter davantage à l'évolution des qualifications exigées dans le secteur des entreprises. Le TUAC a fait valoir qu'il fallait former des citoyens accomplis, que les acquis et les performances scolaires sont liés sans toutefois être synonymes et qu'il était nécessaire définir les objectifs et finalités de l'éducation avant de formuler des normes.

Thème 2 : Améliorer l'offre d'enseignants et l'efficacité de ce personnel

Points sur lesquels il y a eu accord

Le BIAC comme le TUAC ont souligné :

- Qu'il est essentiel d'améliorer la qualité de l'enseignement pour tous ;
- Qu'il est nécessaire d'accroître l'autonomie des établissements scolaires dans le cadre d'un contrôle de la qualité et de normes définies d'un commun accord ;
- Qu'il faut favoriser le perfectionnement professionnel permanent des enseignants et améliorer le prestige de la profession ;
- Que les enseignants doivent, avec d'autres parties prenantes à ce secteur, participer activement au processus de réforme et d'amélioration des établissements.

Points sur lesquels il y a eu débat

Le BIAC a mis l'accent sur les points suivants :

- Les établissements scolaires devraient devenir des « organisations apprenantes » et faire preuve d'une plus grande souplesse pour répondre aux besoins des élèves, et s'investir à fond dans une amélioration permanente de la qualité.

- Les établissements scolaires devraient avoir le pouvoir de recruter leurs propres enseignants et d'utiliser des méthodes qui répondent à leurs besoins particuliers en matière d'organisation du travail, d'évaluation, de rétribution et de perfectionnement professionnel des enseignants.
- Les employeurs sont disposés à travailler étroitement avec les pouvoirs publics, les établissements scolaires et les enseignants afin de préciser les objectifs que l'éducation doit atteindre et de mettre leurs compétences en commun.

Le TUAC a souligné les points suivants :

- Pour améliorer la qualité de l'enseignement, comme le souhaite le plus grand nombre, il est impératif d'investir considérablement dans la formation scolaire et notamment d'améliorer les conditions de travail et le perfectionnement en cours d'emploi des enseignants. Les ministres de l'Education doivent plaider avec une plus grande détermination en faveur de l'accroissement des investissements.
- Dans un certain nombre de pays, les réformes, de par les procédures en jeu et les objectifs visés, ont eu un impact négatif sur la situation de l'enseignement et alourdit la charge de travail des enseignants avec des effets contreproductifs. On ne retiendra pas les enseignants de qualité dans des environnements bureaucratiques où tout est imposé d'en haut.
- La mesure des performances des élèves et des enseignants risque trop souvent d'avoir un champ limité. L'évaluation des performances doit refléter les grandes finalités de l'éducation et être adaptée aux besoins et aux circonstances des établissements scolaires et des élèves.
- Les gouvernements doivent élaborer des plans d'action nationaux pour améliorer l'offre d'enseignants et l'efficacité de ce personnel, en coopération étroite avec toutes les parties prenantes à l'éducation, en particulier les enseignants, les parents et les entreprises.